



Déclaration liminaire CTL du 13/01/2022

Monsieur le Président,

En ce début d'année, notre Ministre et notre Directeur Général ne tarissent pas d'éloges sur le travail et l'implication des agents de notre administration :

Dans une vidéo notre Ministre M. Lemaire déclare :

« je voulais vous adresser tous mes remerciements pour la qualité exceptionnelle du travail que vous avez accompli depuis près de 12 mois. » et à plusieurs reprises adresse : « Un immense merci pour ce travail ».

Par le même biais, notre Directeur Général M. Fournel déclare :

« vous pouvez être particulièrement fiers du travail exceptionnel que vous avez accompli »
« le Ministre a qualifié la DGFIP, d'administration d'élite, j'assume ce terme et vous pouvez en être fiers », il ajoute que les : « usagers (...) continuent de placer la DGFIP parmi les meilleurs services publics avec des taux de satisfaction très élevés, très très élevés, devrais-je même dire. »

Derrière ces louanges, la réalité est tout autre puisqu'aujourd'hui en date du 13 janvier 2022, vous nous convoquez pour nous annoncer de nouvelles suppressions d'emplois qui viennent s'ajouter aux nombreux postes vacants, drôle de récompense vous ne trouvez pas !

Pourtant, nous pouvions légitimement, au regard des efforts consentis, du professionnalisme et du sens du service public de chacun d'entre nous, attendre des décisions fortes concernant l'évolution des emplois et en terme de reconnaissance professionnelle.

Au lieu de cela, les suppressions d'emplois continuent et notre point d'indice servant de base au calcul de notre salaire n'évolue plus, détériorant notre pouvoir d'achat année après année (soit une perte estimée de 20 % en 20 ans).

La conséquence directe est un tassement de la grille des catégories C, avec le passage des 6 premiers échelons en dessous du Smic, induisant une refonte en urgence de la grille en fin d'année 2021 (pour rappel : le Smic a augmenté d'environ 4,2 % au cours de l'année écoulée).

L'année 2022 au vu des prévisions inflationnistes, devrait précipiter la grille des catégories B dans la même configuration que celle des catégories C : cette situation n'est pas acceptable et doit être traitée en urgence.

En outre au niveau local afin de reconnaître le mérite des agents et compte tenu du contexte particulier, l'octroie du pont naturel du 27/05/2022 aurait été apprécié par une grande majorité d'entre nous, comme l'ont été les 1/2 heures accordées pour départ anticipé les journées du 24 et 31/12/2021.

Pour conclure, nous ne pouvons que constater une contradiction entre le discours et les actes, et être inquiets des conséquences de ces nouvelles suppressions d'emplois et du manque de reconnaissance envers les agents.